

Envoi : 23/01/2019

Réception par le Préfet : 23/01/2019

Publication : 25/01/2019

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-2-3

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### ALSACE DESTINATION TOURISME

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 30 novembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de fonctionnement de 1 885 045 € à Alsace Destination Tourisme pour son fonctionnement en 2019. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 942 523 €, dès signature de la convention de financement par les parties, les 50 % restants seront versés par sixièmes, chacun d'un montant de 157 087 € pour les six derniers mois d'exécution de la convention,
- approuve la convention de financement, jointe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

M. Max DELMOND ne participe ni au débat, ni au vote en sa qualité de Président de l'ADT.

Adopté à l'unanimité